



Affichage le 16 mars 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DÉLIBÉRATION n° 2023/03/028**

Finances locales – décisions budgétaires

**OBJET :** Révision des autorisations de programme (AP/CP) du budget annexe de l'assainissement

**Séance du 6 mars 2023**

**Date de convocation : 28 février 2023**

**Membres en exercice : 33**

**31 présents – 33 votants**

**L'an deux mille vingt-trois, le six mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Bizet, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT, maire en exercice.**

**Présents :**

Jean DENAT, Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Chantal LAIR-LACHAPELLE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Sandrine RIOS, Serge GARNIER, Carole CALBA, Emmanuelle GAVANON, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE.

**Absents ayant donné procuration :**

Elisabeth MICHALSKI a donné procuration à Annick CHOPARD

Véronique VEDRINE a donné procuration à Rodolphe RUBIO

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation de la secrétaire de séance : Magali NISSARD a été élue par 25 voix pour (Jean DENAT, Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO (2), Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Chantal LAIR-LACHAPELLE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL) et 8 contre (Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Sandrine RIOS, Serge GARNIER, Carole CALBA, Emmanuelle GAVANON, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE).

RAPPORTEUR : Annick CHOPARD, adjointe

EXPOSE : Les budgets des collectivités doivent respecter le principe d'annualité budgétaire.

Les autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP) constituent une dérogation à ce principe qui permet de planifier sur plusieurs exercices la réalisation de dépenses d'investissement qui ont vocation à se réaliser pluri-annuellement.

Les Autorisation de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme.

Un bilan de clôture des opérations faisant l'objet d'un AP/CP doit être réalisé.

Elles sont votées par le conseil municipal, par délibérations distinctes lors de l'adoption du budget ou des décisions modificatives. Ces AP/CP permettent de planifier la mise en œuvre des investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique en respectant les règles d'engagement.

Vu l'article L2311-3 du CGCT portant définition des autorisations de programmes et crédits de paiement

Vu l'article R.2311-9 du Code général des Collectivités Territoriales indiquant que la section d'investissement peut comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) et chaque AP/ CP comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants.

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des AP/CP

Vu la délibération N° 2019/02/041 relative à la création de l'AP/CP 2019- 01 de **Réalisation d'un PUP 2- Quartier du moulin de l'Aure ou le Nouvel Aure**, révisée dans les délibérations N°2021/03/058 et 2022/01/008

Vu la délibération N° 2019/11/184 relative à la création de l'AP/CP 2019- 03 de **Réalisation d'un Pôle d'échanges multimodal** et les révisions de l'AP/CP dans les des délibérations N°2021/03/057 et 2022/01/009.

Vu la délibération N° 2020/07/089 relative à la création de l'AP/CP 2020- 03 d'**Elaboration des schémas directeurs des réseaux du pluvial, de l'eau et de l'assainissement** et les révisions de l'AP/CP dans les des délibérations N°2021/03/056 et 2022/01/011.

Vu la délibération N° 2022/03/043 du 14 mars 2022 relative à la **création de l'AP/CP 2022- Aménagement d'un espace public au pied de la copropriété du Montcalm** dans le cadre du NPNRU.

Considérant l'état d'avancement des différentes opérations faisant l'objet d'une gestion pluriannuelle en AP/CP, il convient **sur le budget annexe de l'assainissement**, de réviser le montants des AP, d'en prolonger certaines, et de rephaser les crédits de paiement selon les modalités proposées dans les tableaux ci-dessous.

**PROPOSITION :** le rapporteur propose donc au Conseil municipal :

- De réviser les montants des autorisations de programme (AP/CP) tels qu'indiqué dans les tableaux ci-dessus
- De prendre en compte les rephasages de crédits de paiement qui tiennent compte du réajustement des délais de réalisation des opérations
- De prolonger les AP/CP PUP 2, PEM et Elaborations des schémas jusqu'en 2023

	Montant AP	Révision proposée	Total AP révisée	CP antérieurs	CP 2023
AP2019-01-13 Réalisation du PUP 2- Le nouvel Aure	208 000,00	15 621,69	223 621,69	220 799,43	2 822,26

**DECISION :** Le conseil municipal, oui l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré  
DECIDE

**D'adopter la proposition du rapporteur par 25 voix pour (Jean DENAT, Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO (2), Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Chantal LAIR-LACHAPELLE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL) et 8 contre (Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Sandrine RIOS, Serge GARNIER, Carole CALBA, Emmanuelle GAVANON, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE)**

	Montant AP	Révision proposée	Total AP révisée	CP antérieurs	CP 2023
AP 2019-03-13 Réalisation d'un Pôle d'échanges multimodal	189 075,00	94 674,86	283 749,86	277 574,34	6 175,52

**DECISION :** Le conseil municipal, oui l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré  
DECIDE

**D'adopter la proposition du rapporteur par 25 voix pour (Jean DENAT, Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO (2), Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Chantal LAIR-LACHAPELLE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL) et 8 contre (Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Sandrine RIOS, Serge GARNIER, Carole CALBA, Emmanuelle GAVANON, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE)**

	Montant AP	Révision proposée	Total AP révisée	CP antérieurs	CP 2023
AP 2020-03-13 Elaboration des schémas directeurs des réseaux du pluvial, de l'eau et de l'assainissement	262 836,00	- 42 347,86	220 488,14	51 152,60	169 335,54

**DECISION :** Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré  
DECIDE

**D'adopter la proposition du rapporteur par 25 voix pour (Jean DENAT, Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO (2), Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Chantal LAIR-LACHAPELLE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL) et 8 contre (Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Sandrine RIOS, Serge GARNIER, Carole CALBA, Emmanuelle GAVANON, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE)**

	Montant AP	Révision proposée	Total AP révisée	CP antérieurs	CP 2023	CP 2024
AP 2022-01-13 Aménagement d'un espace public au pied de la copropriété du Montcalm	44 013,00	-	44 013,00	0,00	7 263,00	36 750,00

**DECISION :** Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré  
DECIDE

**D'adopter la proposition du rapporteur par 25 voix pour (Jean DENAT, Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO (2), Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Chantal LAIR-LACHAPELLE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL) et 8 contre (Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Sandrine RIOS, Serge GARNIER, Carole CALBA, Emmanuelle GAVANON, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**A Vauvert, le 06 MARS 2023**

**Le maire,**

  
**Jean DENAT**



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du .....

Pour le maire par délégation,  
La directrice générale des services,  
Yolande Cavalier

